

PROCÈS VERBAL  
des travaux de la grande commission nautique  
tenue dans les locaux de la sous-préfecture de Lorient

**REUNION DE LA GRANDE COMMISSION NAUTIQUE**

Conformément aux dispositions du décret ministériel n° 86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques, et suite aux arrêtés du 17 mai 2005 et du 6 juin 2005 du préfet du Morbihan portant nomination des membres temporaires, la grande commission nautique, saisie le 18 mai 2005, s'est réunie le jeudi 16 juin 2005 dans les locaux de la sous-préfecture de Lorient, pour émettre un avis sur le projet d'aménagement du port d'intérêt national de Lorient (port de commerce).

La commission était composée de :

|     |   |                   |
|-----|---|-------------------|
| M   | Alain Hinden, capitaine de vaisseau, de la direction du personnel militaire de la marine  | Président         |
| Mme | Corinne Bouzéloc-Lonchamp, ingénieur des études et techniques d'armement, du service hydrographique et océanographique de la marine | Membre permanent  |
| MM  | René Goallo, administrateur départemental des affaires maritimes du Morbihan  | Membre de droit   |
|     | Yves Lanier, pilote   | Membre temporaire |
|     | Hervé Le Guen, au titre du remorquage   | Membre temporaire |
|     | Philippe Gouret, au titre du transport de passagers   | Membre temporaire |
|     | Émile Tréguier, pêcheur   | Membre temporaire |
|     | Jean Tonerre, plaisancier   | Membre temporaire |

Assistaient également à la réunion :

|    |                       |                                       |
|----|-----------------------|---------------------------------------|
| MM | Ronan Goavec          | Chef du service des phares et balises |
|    | Jean-Claude Lebunetel | Adjoint au chef des phares et balises |
|    | Jean-Paul Le Quéré    | Chef du service maritime              |
|    | Didier Sehier         | Service Maritime                      |
|    | Éric Blanchet         | Service Maritime                      |
|    | Jean-Michel Sevin     | Directeur du port de commerce         |
|    | Bernard Le Priellec   | Commandant du port                    |
|    | M. Barret             | Président du comité local des pêches  |
|    | André Le Bihan        | PPL                                   |
|    | Christophe Simon      | Affaires maritimes du Morbihan        |
|    | Bernard Le Prielhie   | Capitainerie                          |

Le président remercie les membres de la commission de leur présence et de l'intérêt qu'ils portent au projet.

## SYNTHESE DU DOSSIER

### 1. PRESENTATION GENERALE DE L'OPÉRATION

Le port d'intérêt national de Lorient est spécialisé dans le trafic de matières premières destinées à l'alimentation animale, ce qui le rend fragile car susceptible de ne pas pouvoir faire face à une éventuelle chute brutale des activités de ce secteur. Aussi, le port de commerce se concentre-t-il sur les trois objectifs suivants :

- diversifier le trafic ;
- perfectionner le rendement de l'outillage pour rendre le port concurrentiel ;
- augmenter les profondeurs, et donc les tirants d'eau admissibles, pour répondre à la demande (accueil de navires de 41 pieds, 365 jours par an).

Des réflexions se sont ainsi engagées en 1991 et le projet présenté en séance constitue le résultat de ces réflexions.

Il consiste en :

- l'extension sud du quai de 568 m de 80 m ;
- l'extension nord de ce même quai de 50 m ;
- la création d'une plate-forme de stockage de la grue « A » greffée au sud de l'extension de 80 m ;
- le déplacement de l'appontement pétrolier vers le sud (hors opération) ;
- la démolition et la reconstruction de la cale du transrade vers le port de pêche ;
- l'approfondissement des zones suivantes :
  - o passe ouest d'accès au port à 10 m au dessous du zéro hydrographique ;
  - o chenal intérieur à la rade à 10 m au-dessous du zéro hydrographique ;
  - o courbe bâbord du chenal entre le port de plaisance de Kernével, l'ex-base des sous-marins et le port de pêche de Keroman à 10 m au-dessous du zéro hydrographique ;
  - o zone d'évitage actuelle à 9 m au-dessous du zéro hydrographique au sud et à 8 m au-dessous du zéro hydrographique au nord ;
  - o souille du poste sud à 13 m au-dessous du zéro hydrographique ;
  - o création d'une zone d'évitage de 300m de diamètre minimum à 10 m au-dessous du zéro hydrographique pour les pétroliers au sud du port de pêche ;
  - o élargissement d'une quarantaine de mètres et approfondissement à 10 m au-dessous du zéro hydrographique du chenal du côté tribord entre les bouées « J » et « N°7 » ;
  - o déroctage d'une partie du haut-fond de Pengarne, au maximum des possibilités techniques ;
  - o zone d'évitage actuelle à 9 m au-dessous du zéro hydrographique au sud et à 8 m au-dessous du zéro hydrographique au nord ;
  - o souille du poste sud à 13 m au-dessous du zéro hydrographique ;
- l'adaptation du balisage jugée utile et en particulier le déplacement de la bouée « N°9 » de 30 m environ dans le sud sud-est.

### 2. PRESENTATION DU PROJET

Le projet est présenté en séance par Jean-Paul Le Guen et Didier Sehier du service maritime.

## SYNTHESE DES DEBATS

M. Gouret, représentant des sociétés de transport de passagers, demande à ce que l'installation d'un balisage à l'est de l'île de Pengarne soit étudiée. M. Lanier, pilote, souligne qu'il ne s'agit pas d'un chenal identifié mais qui revêt effectivement un intérêt pour les plaisanciers et le transport de passagers qui seront contraints par les manœuvres des bâtiments dans le chenal principal.

M. Lebunetel, du service des phares et balises, indique que les aménagements du port de commerce nécessitent certainement de modifier le signalement maritime actuel. En particulier, la pertinence des alignements actuels devra être examinée. M. Lanier propose d'attendre la réalisation des travaux avant d'analyser le besoin réel en matière de signalisation maritime (création éventuelle d'un alignement etc...).

M. Jean-Michel Sévin, directeur du port de commerce, propose l'installation d'un renvoi de la signalisation de la vigie à l'extrémité du quai 3 pour informer les usagers. M. Sehier, du service maritime, indique que la veille VHF joue cet effet. M. Lanier estime que cela surchargerait une signalisation dont l'interprétation est déjà complexe.

M. Tréguier, représentant des pêcheurs, fait part de son regret de voir la cale du transrade réduire de 50 m le quai attribué au port de pêche. Il souhaite que cette question soit étudiée par ailleurs.

## CONCLUSION

La grande commission nautique s'est réunie le 16 juin 2005 pour émettre un avis sur le projet d'aménagement du port de commerce du port d'intérêt national de Lorient consistant en :

- l'extension sud du quai de 568 m de 80 m ;
- l'extension nord de ce même quai de 50 m ;
- la création d'une plate-forme de stockage de la grue « A » greffée au sud de l'extension de 80 m ;
- le déplacement de l'appontement pétrolier vers le sud (hors opération) ;
- la démolition et la reconstruction de la cale du transrade vers le port de pêche ;
- l'approfondissement des zones suivantes :
  - o passe ouest d'accès au port à 10 m au dessous du zéro hydrographique ;
  - o chenal intérieur à la rade à 10 m au-dessous du zéro hydrographique ;
  - o courbe bâbord du chenal entre le port de plaisance de Kernével, l'ex-base des sous-marins et le port de pêche de Keroman à 10 m au-dessous du zéro hydrographique ;
  - o zone d'évitage actuelle à 9 m au-dessous du zéro hydrographique au sud et à 8 m au-dessous du zéro hydrographique au nord ;
  - o souille du poste sud à 13 m au-dessous du zéro hydrographique ;
  - o création d'une zone d'évitage de 300 m de diamètre minimum à 10 m au-dessous du zéro hydrographique pour les pétroliers au sud du port de pêche ;
  - o élargissement d'une quarantaine de mètres et approfondissement à 10 m au-dessous du zéro hydrographique du chenal du côté tribord entre les bouées « J » et « N°7 » ;
  - o déroctage d'une partie du haut-fond de Pengarne, au maximum des possibilités techniques ;
- l'adaptation du balisage jugée utile et en particulier le déplacement de la bouée « N°9 » de 30 m environ dans le sud sud-est.

Elle émet un avis favorable à ce projet avec les recommandations suivantes :

- la mise en place d'un balisage à l'est de Pengarne sera étudiée de façon à permettre le passage de petites unités lorsque le chenal principal sera encombré ;
- à la clôture des travaux, les nouvelles caractéristiques nautiques du port de commerce de Lorient seront transmises au Service Hydrographique et Océanographique de la Marine (SHOM) pour la mise à jour de la documentation nautique (Carte Marine, Instructions Nautiques...).

La commission rappelle également que la capacité de remorquage devra être adaptée de façon à permettre la manœuvre en toute sécurité.

Le président  
Alain Hinden

Les membres  
Corinne Bouzélloc-Lonchamp

René Goallo

Yves Lanier

Hervé Le Guen

Philippe Gouret

Émile Tréguier

Jean Tonerre